

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: Vaud
Autor: Cavin, Ernest / Monnier, Marcel / Panchaud, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1967 au minimum légal de 37 semaines ou à celui de 42 semaines, lequel donne droit au traitement annuel. Mieux payé, le personnel enseignant est aussi plus zélé pour sa formation. Au cours de l'été 1962, 624 maîtres et maîtresses ont suivi une semaine de perfectionnement, dirigée par une quinzaine de spécialistes de Suisse, de France et de Belgique. Il est remarquable de constater le caractère international de ces cours valaisans, tant par la provenance des maîtres que par celle des participants. Les sections « Nombres en couleurs », Caractérologie, Formation cinématographique dépassent chacune 80 participants. En vingt ans, le Valais a mis sur pied près de 50 semaines de Perfectionnement en français et en allemand.

FORMATION PROFESSIONNELLE

En novembre 62 s'est ouvert le nouveau Centre Professionnel de Sion, un modèle du genre. L'école professionnelle proprement dite héberge 800 apprentis par jour et 3200 par semaine; quant aux ateliers, ils peuvent recevoir tous les apprentis du Valais, soit 4000 actuellement, en des stages pratiques de 1 à 8 semaines selon les professions.

Le service de la Formation professionnelle a organisé l'an dernier 10 cours d'orientation de 3 semaines (450 participants), 34 cours de dessin technique de dix jours (850 apprentis) et 10 cours de maîtrise (260 ouvriers). Aujourd'hui 500 Valaisans sont titulaires de la maîtrise fédérale.

En 1962 encore, 870 jeunes gens et jeunes filles se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage dans 79 professions; ces chiffres témoignent à la fois des efforts de l'Etat pour la préparation professionnelle de la jeunesse et de l'évolution économique d'un canton qui passe encore dans beaucoup d'esprits pour être presque exclusivement agricole...

E. CLARET

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans sa première partie, la chronique de l'an dernier exposait les difficultés rencontrées du fait de la pénurie de personnel enseignant primaire dans le canton de Vaud. Il y était fait allusion au projet formé par le Département de l'instruction publique d'organiser un cours spécial, dont le but aurait été de permettre à des personnes capables de 23 à 40 ans d'accéder à la fonction d'instituteur autrement que par la voie régulière de l'Ecole normale; ce projet avait été écarté par le Grand Conseil, surtout parce qu'il rompait avec les habitudes. Repris par la suite, il a alors été adopté; les inscriptions furent nombreuses, permettant une bonne sélection. Les candidats suivirent trois cours, qui furent consacrés successivement d'abord au français et aux mathématiques, puis à la plupart des autres

disciplines enseignées à l'école primaire, enfin aux dernières de ces disciplines et à la formation pédagogique. Chaque série de cours comportait des contrôles périodiques et s'achevait par un examen éliminatoire. Aux cours proprement dits succédèrent un stage dans une classe aux côtés d'un maître expérimenté, puis un stage étroitement dirigé par les inspecteurs dans une classe sans titulaire. L'année 1964 sera considérée comme une période probatoire au terme de laquelle sera finalement délivré le brevet d'enseignement. Au moment où cette chronique est écrite, l'impression générale est favorable.

L'enseignement ménager, bon en lui-même, cause de son côté quelques difficultés non seulement du fait de la pénurie de maîtresses ménagères, mais en raison aussi de l'évolution démographique; les effectifs des classes rurales s'amenuisent au point de devenir insuffisants, tandis que ceux des classes citadines dépassent la capacité des locaux et des installations; il s'agira de faire preuve de la plus grande ingéniosité pour faire face partout à la situation.

Le remboursement des frais de transport et de pension des élèves qui fréquentent une classe ménagère, une classe d'orientation professionnelle ou une classe supérieure hors de leur domicile a été mis à l'étude. Régulé par la législation de 1960/61, il a été remis en question par les dispositions plus larges prises depuis lors en faveur des élèves de l'enseignement secondaire. Une enquête est en cours à ce sujet dans tout le canton.

Les services dentaires institués par la loi de 1960 continuent à se développer. Les cliniques itinérantes mises en service par l'Etat en 1962 rendent les plus grands services: elles permettent d'une part le traitement des enfants dans les localités géographiquement les plus défavorisées; d'autre part, elles offrent une base d'étude aux groupes de communes désireuses d'organiser leur propre service dentaire; c'est ainsi que deux cliniques itinérantes intercommunales ont déjà commencé leur activité et que d'autres vont suivre.

Les cours d'éducation civique destinés aux jeunes gens qui, libérés de l'école, ne faisaient ni études ni apprentissage, ont été supprimés par le Grand Conseil il y a quelques années. Ils viennent de reprendre sous forme de cours orientés vers la culture générale et la formation professionnelle agricole.

Afin de favoriser la continuité entre les études à l'Ecole normale et le début de la carrière d'instituteur, deux postes nouveaux d'inspecteurs ont été créés: il appartiendra à leurs titulaires de collaborer à la formation des normaliens par leur participation à l'activité pédagogique de l'Ecole normale, puis de veiller au perfectionnement des jeunes brevetés.

L'augmentation du nombre des classes officielles et des institutions privées ou semi-privées qui recueillent l'enfance déficiente en vue de son développement et de sa réadaptation à la vie a conduit à la création d'un inspectorat des classes de développement.

Deux postes de directeurs des écoles secondaires et primaires ont été créés à Avenches et Moudon; ainsi se complète heureusement le réseau de l'organisation scolaire de notre canton, qui compte maintenant 16 directions d'écoles communales, à côté de l'inspectorat cantonal des écoles primaires, ménagères et de la gymnastique.

ERNEST CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le secrétariat général du Département, dont la création a été décidée l'an dernier, est devenu une réalité dès le 1^{er} janvier 1963. Nommé à cette fonction nouvelle, le signataire de la présente chronique a été remplacé, à la tête de l'enseignement secondaire, par M. Jean Mottaz, directeur du Collège et des écoles de Nyon, rédacteur d'*Etudes pédagogiques*.

La création d'un organe de coordination et d'étude était devenue une nécessité. Toute réforme limitée à un seul degré d'enseignement a des conséquences pour les autres. La nouvelle organisation des études secondaires, entrée en vigueur en 1956, aboutit à la remise en question de toute l'institution scolaire vaudoise. Mais il est juste d'ajouter que les circonstances du monde moderne auraient, à elles seules, suffi à ébranler une structure qui survit à l'état social et aux conditions économiques auxquels elle a longtemps répondu.

La Commission extraparlamentaire désignée en 1960 déjà pour étudier précisément le problème de la structure de l'école vaudoise aura probablement déposé son rapport au moment où paraîtra cette chronique. Il appartiendra alors au Département de se déterminer sur les conclusions de ce rapport, ce qu'il ne pourra faire sans une étude approfondie de la possibilité de les traduire en une législation scolaire nouvelle.

Si l'avenir des institutions scolaires occupe une large place dans les préoccupations des responsables de l'instruction publique, les soucis du présent ne les harcèlent pas moins. Augmentation légère, mais continue, des effectifs, pénurie de personnel enseignant, manque de locaux: depuis des années, le chroniqueur mentionne ces difficultés. En septembre 1963, l'ouverture de l'imposant groupe scolaire de l'Elysée — 43 salles de classes ordinaires et une abondance de locaux pour enseignements spéciaux — a permis de libérer les bâtiments du vénérable collège de la Mercerie, mis à la disposition du Gymnase de la Cité. D'importants travaux y sont en cours pour équiper cet établissement en auditories et laboratoires de sciences. Solution d'attente, qui ne satisfait pleinement personne, mais qui est la seule possible à une époque où chacun s'interroge sur la structure qui sera donnée à l'instruction publique vaudoise.

Depuis la réforme de 1956, le problème de la division générale des collèges n'a cessé de préoccuper le Département et les pédagogues. L'intégration de ces classes non gymnasiales dans des collèges traditionnellement destinés à acheminer leurs élèves vers le baccalauréat, ne se fait pas sans peine. Problèmes de méthodes, avant tout. Il est étudié par deux commissions: l'une constituée par le Département, l'autre formée conjointement par la Société pédagogique vaudoise et par la Société vaudoise des maîtres secondaires. Cette dernière commission examine plus particulièrement le problème en relation avec celui des classes (primaires) supérieures, dont la fonction, sinon l'esprit, s'apparente à celle de la division générale.

Rien n'est plus significatif du « décloisonnement » des institutions scolaires vaudoises que cette collaboration de deux associations d'enseignants qui, malgré leurs relations de bon voisinage, n'avaient pas jusqu'ici éprouvé la nécessité de franchir le mur mitoyen.

La lente gestation d'une organisation scolaire nouvelle ne signifie pas qu'il faille et qu'on puisse reléguer à l'arrière-plan certains problèmes dont la solution est devenue urgente. La loi sur l'instruction publique secondaire date — ose-t-on l'avouer — de 1908. Le Département a élaboré un projet de loi, instituant un statut politique et administratif des établissements secondaires fondé sur une nouvelle répartition des charges entre l'Etat, les communes sièges de collèges et les communes de domicile des élèves. Il s'agit, en fait, des mesures d'application du principe de la gratuité, adopté par le Grand Conseil en 1960, mais qui, faute de dispositions légales, ne s'imposait pas aux communes.

Ce projet qui, en outre, supprime toute discrimination, pour l'horaire de travail, entre les maîtres de Lausanne et ceux des 18 collèges communaux, sera soumis incessamment au Grand Conseil.

MARCEL MONNIER

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pourquoi ouvrir les portes d'une université sans places, demandait publiquement un ancien recteur de notre Université, en lançant un nouveau cri d'alarme sur la situation « catastrophique » de l'enseignement supérieur en Suisse.

En fait, la poussée démographique, la démocratisation des études, la création de bourses pour les nationaux et les étrangers ont provoqué un afflux d'étudiants que nous ne pouvons plus accueillir dans des conditions de travail normales. Non seulement ils ne trouvent pas de place dans les auditoriums et les laboratoires, mais ils ne savent plus où se loger dans un Lausanne surpeuplé.

Quelques données statistiques illustrent la progression accélérée du nombre des étudiants au cours des cinquante dernières années.

	<i>Etudiants suisse</i> s	<i>Etudiants étrangers</i>	<i>en % du total</i>	<i>Total</i>
1913-1914	442	750	63%	1192
1923-1924	542	182	25%	724
1933-1934	605	262	30%	867
1943-1944	1040	386	27%	1426
1953-1954	1166	652	36%	1818
1962-1963	1721	1568	48%	3289

On remarquera que la proportion élevée des étudiants étrangers dont il est souvent fait état aujourd'hui, n'est pas une situation nouvelle. Avant la première guerre mondiale, elle a atteint jusqu'à 67 % du total en 1908, retombant à 20 % en 1944. Depuis ce moment, cette proportion augmente régulièrement d'année en année. En chiffres absolus, ce sont, en 10 ans, près d'un millier d'étrangers de plus qui viennent grossir la masse elle aussi croissante des étudiants suisses.

Jusqu'à maintenant cette situation avait fait l'objet de discussions et de propositions dans le cadre des autorités universitaires et du gouvernement vaudois.

Cette année, l'Union des étudiants lausannois a décidé d'entrer en lice et d'entreprendre une campagne en faveur du développement de l'Université. Elle a publié un mémoire sur la situation actuelle. Elle a organisé, en mai, une manifestation publique, suivie d'un cortège, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation inquiétante dans laquelle se trouve l'Université. Enfin, réunie en assemblée générale, elle a voté un certain nombre de motions dans lesquelles elle donnait son opinion sur les principaux problèmes: aide fédérale, restaurants et cité universitaires, bourses d'études, service social, accueil des étudiants étrangers, sports, etc...

Bien que l'intention des dirigeants de l'Union des étudiants ait été d'apporter un soutien aux démarches des autorités universitaires et non de faire une démonstration de mauvaise humeur, cette action a été diversement appréciée par l'opinion publique, les autorités, le corps professoral et les étudiants eux-mêmes.

Une motion, entre autres, demandant que les étudiants soient étroitement associés à l'élaboration des programmes d'enseignement et qu'ils soient représentés dans un certain nombre d'organes à titre paritaire ne pouvait que susciter, à tort ou à raison, une certaine méfiance de la part des professeurs.

Le Conseil d'Etat a néanmoins pris la peine de répondre à l'Union des étudiants, donnant son point de vue et faisant part de sa position sur les questions essentielles concernant l'Université vaudoise.

Quoi qu'il en soit, l'action des étudiants est significative du rôle qu'ils entendent jouer dans la vie de l'Université.

Deux faits récents montrent que l'on s'achemine vers la solution de quelques-uns des plus graves problèmes.

La Maison Nestlé a fait un don d'un million de francs destiné à un bâtiment pour loger les étudiants qui devrait être bâti dans le plus bref délai.

D'autre part, dans sa session d'automne, le Grand Conseil a voté l'achat, pour le prix de 22 millions, de la propriété de Dorigny, à l'ouest de Lausanne, d'une superficie de près de 27 hectares. Quoique cet achat n'ait pas été fait dans un but précis, il a été clairement laissé entendre que l'une des destinations possibles était d'y construire une cité universitaire. Il serait possible ainsi, à la périphérie de la ville et dans un cadre assez vaste, de transférer les Facultés morales trop à l'étroit à la Cité, de construire des logements pour les étudiants et tous les services annexes d'une université moderne.

Il faut espérer que ce projet puisse être adapté et exécuté dans un proche avenir.

GEORGES PANCHAUD